

RCS : CANNES
Code greffe : 0602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00014
Numéro SIREN : 380 560 441
Nom ou dénomination : A & S EXPERTISE

Ce dépôt a été enregistré le 18/01/2022 sous le numéro de dépôt 374

A & S EXPERTISE

Société à responsabilité limitée au capital de 220 000 €
Le Canéopole Bât C 11-13 Chemin de l'Industrie
06 110 Le Cannet
RCS CANNES 380 560 441

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ET DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ A & S EXPERTISE,
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE,
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**

TALENZ ARES AUDIT

26, boulevard St Roch | BP 278 | 84011 Avignon Cedex 1
Tél. : 04 32 73 67 30 | avignon@aresxpert.fr

ares.talenz.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ A & S EXPERTISE, SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE, EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

A l'Associé Unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime de l'associé unique, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société,
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La société A & S EXPERTISE possède une activité d'exercice de la profession d'expert-comptable. Les comptes clos au 30 septembre 2021 font apparaître un résultat de 76 666 euros.
- Le chiffre d'affaires s'élève à 2 530 469 euros au 30 septembre 2021 contre 2 157 505 euros pour l'exercice clos au 30 septembre 2020, soit une progression de 17,29% malgré le contexte sanitaire.
- Les capitaux propres sont nettement supérieurs au montant du capital social. Ils s'élèvent à 716 820 euros y compris le résultat de la période contre 220 000 euros de capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

La société ne fait état d'aucun avantage particulier.

Fait à Avignon le 12 janvier 2022.

TALENZ ARES AUDIT
Commissaire à la transformation

Laurent PEYRE
Commissaire aux comptes
Représentant la société

